

DEPARTEMENT  
de  
**SAONE ET LOIRE**

ARRONDISSEMENT  
de MACON

CANTON  
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE  
CHARNAY-lès-MACON**

**SEANCE**  
Du 22 juin 2023

Membres en exercice : 17  
Membres présents : 13  
Membres votants : 16

**Objet de la délibération**

**Autorisation pour signer le  
contrat avec le prestataire  
GABBY**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture,  
le 05/03/23  
et publication ou notification  
du 05/03/23



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le vingt-deux du mois de juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la vice-présidence de Marie-Thérèse THOMAS.

**Etaient présents :** Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame Sylvie BAUTISTA, Madame Katia CASTEIL, Monsieur Yves CHOTARD, Monsieur Jean-Bernard GAUTHIER, Madame Anne ISABELLON (arrivée à 18h14), Madame Béatrice JETON-DESROCHES, Madame Marie-Elise MEHU, Madame Maguy MONNERY, Madame Carine PARRIAUD-DUCOTE, Monsieur Jacques PERRIN, Monsieur Michel ROSSIGNOL.

**Etaient excusés :** Madame Christine ROBIN, Monsieur Christophe GUYENON a donné pouvoir à Madame Marie-Elise MEHU, Madame Laurence MITTON a donné pouvoir à Béatrice JETON-DESROCHES, Madame Patricia VAZ a donné pouvoir à Madame Carine PARRIAUD-DUCOTÉ.

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

La Vice-Présidente présente au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon la finalisation du projet d'une plateforme digitale nommée GABBY.

Avec le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de personnes âgées, le maintien à domicile est un enjeu sociétal majeur, tout comme le soutien aux aidants de plus en plus nombreux et de plus en plus âgés.

C'est dans ce sens que le CCAS a sélectionné une entreprise spécialisée dans le secteur qui propose une application digitale (GABBY) visant à améliorer la vie quotidienne des aînés et des aidants. Ce projet et ses modalités vous a donc été présenté lors du précédent conseil d'administration.

Lors de ce conseil d'administration exceptionnel qui s'est déroulé le mardi 30 mai dernier, vous avez approuvé le déploiement de ce nouveau service auprès des charnaysiens, son plan de financement ainsi que la demande de subvention complémentaire à la commune, d'un montant de 3 000€.

Cette demande de subvention a été approuvée par les membres du conseil municipal lors de la séance du 12 juin dernier.

Afin de de finaliser le lancement de cette application digitale auprès des

charnaysiens, un contrat doit être établi et signé entre le CCAS et l'entreprise GABBY.

Ainsi, il est demandé au conseil d'administration du CCAS :

- **D'AUTORISER / DE NE PAS AUTORISER** Madame La Présidente du CCAS ou la Vice-Présidente Madame Thomas à signer le contrat entre le CCAS et l'entreprise GABBY.

### **DELIBERATION**

**VU** la délibération approuvant le projet,

**VU** la délibération du conseil municipal du 12 juin 2023 octroyant la subvention complémentaire,

Le rapporteur entendu,

Après intervention de, Yves CHOTARD,

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 2 absentions de Béatrice JETON-DESROCHES et de Laurence MITTON,

**DECIDE** d'autoriser Madame La Présidente du CCAS ou la Vice-Présidente à signer le contrat entre le CCAS et l'entreprise GABBY.

**DIT** que la dépense ainsi créée sera prélevée sur les crédits du budget 2023, article 6288.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Marie-Thérèse THOMAS

